

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT P-21-867-6

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 14-867-2

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 27 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°21-867-6 amendant le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 14-867-2 de la Ville de Waterloo ».

Description de la zone concernée :

- le secteur visé par l'ajout de la nouvelle zone R-70 se situe au sud de l'intersection de la rue Western et du boulevard de l'Horizon et à l'est de la rue Yves-Malouin.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- 1- D'ajouter la nouvelle zone R-70 aux dispositions portant sur les développements résidentiels.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **consultation écrite** du 6 au 20 mai 2021.

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel (m.cournoyer@ville.waterloo.qc.ca) ou par courrier (417 rue de la Cour, Waterloo (Québec) J0E 2N0).

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 28 avril 2021

Louis Verhoef, Greffier

Public notice

PUBLIC MEETING FOR CONSULTATION ON THE PROPOSED REGULATION P-21-867-6

Public notice to individuals and organizations wishing to comment on the proposed amendment to the Settlement of Architectural Planning and Integration (PIIA) Regulation 14-867-2

In accordance with the Planning and Planning Act, at a meeting held on April 27, 2021, the City of Waterloo Council passed, by resolution, the proposed by-law entitled "Regulation 21-867-6 amending the City of Waterloo's Settlement and Architectural Integration Plans (PIIA) No. 14-867-2 Regulation.

Description of the area concerned:

- the area affected by the addition of the new R-70 zone is located south of the intersection of Western Street and Horizon Boulevard and east of Yves-Malouin Street.

The purpose of this draft regulation is to amend the Settlement and Architectural Integration Plans (PIIA) regulation to:

1- To add the new R-70 zone to the residential development provisions.

AVIS is here to hold a written consultation from May 6 to 20, 2021.

This written consultation will allow for the hearing of individuals and organizations who wish to speak. Anyone can submit comments written by email (m.cournoyer@ville.waterloo.qc.ca) or by mail (417 Rue de la Cour, Waterloo, Quebec J0E 2N0).

The draft by-law is available for consultation on the City's website: <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>. This project includes provisions for referendum approval.

Given in Waterloo, April 28, 2021

Louis Verhoef, Town Clerk